



Avis de Sourcing

Installation d'équipements photovoltaïques au sol en autoconsommation individuelle sur le site de l'Abattoir du Couserans

Date et heure limites de réponse :
Jeudi 2 octobre à 12: 00

Direction de l'Aménagement et du Développement du Territoire

Service Transition

Dans le cadre d'un projet d'installation d'équipements photovoltaïques au sol en autoconsommation individuelle sur le site de l'Abattoir du Couserans, vous êtes invités par la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées à participer à une démarche d'échanges préalables via une procédure de sourcing, régie par le Code de la commande publique.

À toute fin de transparence dans cette démarche de sourcing, nous tenons à vous en expliquer la nature.

I. LE SOURCING : UNE DEMARCHE REGLEMENTAIRE

Les échanges préalables sont issus des articles R. 2111-1 et R. 2111-2 du décret n°2018- 1075 du 03/12/2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique :

Art. R. 2111-1 : *Afin de préparer la passation d'un marché, l'acheteur peut effectuer des consultations ou réaliser des études de marché, solliciter des avis ou informer les opérateurs économiques de son projet et de ses exigences. Les résultats des études et échanges préalables peuvent être utilisés par l'acheteur, à condition que leur utilisation n'ait pas pour effet de fausser la concurrence ou de méconnaître les principes mentionnés à l'article L. 3.*

Art. R. 2111-2 : *L'acheteur prend les mesures appropriées pour que la concurrence ne soit pas faussée par la participation à la procédure de passation du marché d'un opérateur économique qui aurait eu accès à des informations ignorées par d'autres candidats ou soumissionnaires, en raison de sa participation préalable, directe ou indirecte, à la préparation de cette procédure. Cet opérateur n'est exclu de la procédure de passation que lorsqu'il ne peut être remédié à cette situation par d'autres moyens, conformément aux dispositions du 2° de l'article L. 2141-8.*

II. LE SOURCING : DES GRANDS PRINCIPES

Les échanges préalables sont l'occasion pour l'acheteur et l'opérateur économique de se rencontrer autour d'un projet d'achat.

Ainsi, nous vous précisons que :

- La démarche de sourcing est une **démarche volontaire**, provoquée par l'acheteur, et à laquelle les opérateurs économiques **sont libres de répondre** ;
- Le **sourcing n'est pas un acte d'achat**. De ce fait, il ne s'agira pas pour l'opérateur économique d'établir et/ou de remettre des devis ;
- Les **informations** techniques, commerciales, économiques, organisationnelles communiquées par l'opérateur économique **n'ont pour objectif que l'enrichissement, l'actualisation, la confrontation des éléments détenus par la collectivité** dans le cadre de la rédaction d'un futur cahier des charges. À ce titre,

l'opérateur économique n'est pas chargé d'une étude ou d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ;

- Les échanges préalables auxquels participe l'opérateur économique ne **sont pas de nature à conférer à ce dernier un avantage par rapport à la concurrence** dans le cadre de(des) la consultation(s) qui pourrait(ent) être initiée(s) par l'acheteur. En effet, le sourcing **permet l'échange avec plusieurs opérateurs économiques** référencés dans ce secteur économique ;
- Un **questionnaire est communiqué à l'opérateur économique** convié à la démarche de sourcing. Ce questionnaire fixe les thématiques qui seront abordées durant les échanges **entretenus** entre les parties.

III. LE SOURCING : LA METHODE RETENUE POUR CE SOURCING

Les échanges préalables seront réalisés **par écrit et par le profil acheteur exclusivement**.

L'acheteur transmet un questionnaire à l'entreprise qui y apporte ses réponses et tout élément qu'elle juge utile de communiquer à l'acheteur.

IV. LE SOURCING : DES GARANTIES POUR LES ENTREPRISES

La Communauté de communes Couserans-Pyrénées garantit aux opérateurs économiques participant aux échanges préalables le respect des grands principes de la commande publique.

À ce titre :

- Le sourcing est un rendez-vous privilégié pour échanger sur les savoir-faire de l'entreprise. **Les échanges sont confidentiels et l'acheteur garantit la confidentialité** la plus stricte des informations techniques et commerciales communiquées (préservation du secret industriel et commercial).

Les opérateurs économiques indiquent à la collectivité les informations échangées qui doivent être couvertes par le secret industriel et commercial

- Les échanges préalables auxquels participe l'opérateur économique **ne sont pas de nature à empêcher la candidature** de ce dernier au(x) marché(s) public(s) qui pourrait(ent) être passé(s) par l'acheteur.

V. LE SOURCING : LA TRACABILITE DES ECHANGES

Les exigences de traçabilité qui incombent à la collectivité, à l'issue des échanges préalables, sont issus de l'article R. 2111-2 du Code de la commande publique.

À cet effet, l'acheteur rédige un COMPTE-RENDU DE SOURCING, non communicable par nature (préservation stricte du secret industriel et commercial), signé par ses soins. Ce document est conservé par l'acheteur et archivé dans sa base de données.

VI. LE PROJET D'ACHAT

Le projet d'achat est exposé ci-après dans son contexte. Les attentes de la collectivité sont exprimées sous forme de questions posées directement aux opérateurs économiques, qui y répondront par retour du questionnaire (*page 7*).

a) L'Acheteur :

La Communauté de communes Couserans-Pyrénées, établissement public de coopération intercommunale d'environ 30 000 habitants.

La Direction porteuse du projet d'achat : Direction de l'Aménagement et du Développement du Territoire (DADT) – Service Transition.

b) Le projet d'achat :

Suite à une première consultation lancée en 2024 et classée sans suite, la Communauté de Communes Couserans Pyrénées, dans la poursuite de ses objectifs de sobriété énergétique, souhaite lancer une nouvelle procédure pour l'installation de panneaux photovoltaïque au sol sur le site de l'abattoir du Couserans (présentation du site en page 6)

c) Les attentes de la collectivité :

Les objectifs de ce sourcing sont la présentation de solutions qui existent actuellement :

- Sur le plan technique (types et modèles de panneaux, caractéristiques techniques, intégration esthétique, bilan carbone, monitoring, etc.) ;
- Sur le plan économique ;
- En termes de montage contractuel (marché public, concession, location, autre...).

d) Absence d'engagement

Pour rappel, ce document ne constitue pas un appel d'offres ni un engagement contractuel. Il vise uniquement à alimenter la réflexion de la Communauté de communes pour une éventuelle consultation ultérieure.

e) Le planning des échanges préalables

Le questionnaire devra parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception indiquée sur la page de garde du présent document.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur de l'acheteur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-securises.fr>.

Les entreprises pourront également adresser des plaquettes de présentation, des fiches descriptives ou tout autre document qu'elles jugent opportun de confier à l'acheteur pour compléter leurs réponses.

Les échanges se feront exclusivement par le biais du profil acheteur.

f) Présentation du site

<u>Présentation du site</u>	
Nom du site	Abattoir du Couserans
Propriétaire	CCCP
Adresse	Le pradas – Lorp
Parcelle	Parcelle B1272
Surface de la parcelle à exploiter	1 100 m ²
Structure	Métallique
Distance du poste de transformation	30 m
Numéro de PRM	30002330846943
Consommation électrique (en MWh)	580 en 2023, 595 en 2024
Facture d'électricité (en € HT)	112 000€ en 2023, 75 000 € en 2024
Coût (€ HT/MWh)	193 En 2023, 125 en 2024, estimé à 140 en 2025

QUESTIONNAIRE À REMPLIR PAR L'ENTREPRISE

En vue d'identifier la solution la mieux adaptée à son projet, la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées souhaite disposer de réponses aux interrogations suivantes :

1/ Quel(s) type(s) de panneaux photovoltaïques préconisez-vous ? Vous pouvez nous communiquer des fiches techniques (ou tout autre document de présentation des caractéristiques et performances) que vous préconisez.

.....
.....

2/ Quel(s) montage(s) contractuel(s) préconisez-vous (marché public, concession, location, autre...) ?

.....
.....

3/ Quelles sont les modalités de mise en place de ces panneaux ?

.....
.....

4/ Quelles sont les modalités d'entretien de ces panneaux ?

.....
.....

5/ Quelles peuvent-être les prestations associées (applications installées, possibilités de synchronisation avec les autres supports de communication de la collectivité...) ?

.....
.....

6/ Quelles prestations sont proposées par votre société, et lesquelles resteraient à la charge de l'acheteur ?

.....
.....

7/ Quelle intégration paysagère proposeriez-vous ?

.....
.....

8/ Comment les structures sont-elles garanties contre le vandalisme ?

.....
.....

9/ Quelles solutions innovantes pouvez-vous proposer ?

.....
.....

10/ Quels sont les délais de fabrication et de livraison que vous proposez ?

.....
.....

11/ Quels seraient les coûts de l'installation ?

.....
.....

12/ Quelles sont les références de votre entreprise pour la fourniture et/ou l'installation de panneaux de même nature ? Vous pouvez nous communiquer toutes informations utiles (démonstration, reportage photos, adresses, contacts...) ?

.....
.....